

---

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

---

Le projet de loi de finances pour 2010 s'inscrit dans un contexte exceptionnel. La crise frappait, il y a à peine un an, le système financier mondial avant de s'étendre, avec une ampleur inégalée depuis la Seconde guerre mondiale, à l'ensemble de l'économie. Sous l'impulsion du Président de la République, le Gouvernement a adopté des mesures pour faire face à l'urgence de la crise. La loi de finances pour 2009, complétée par deux lois de finances rectificative adoptées aux mois de février et d'avril, a mis en œuvre tous les moyens, budgétaires et fiscaux, au service du soutien de l'économie et des Français les plus fragilisés par la crise.

Cette action commence à porter ses fruits. Les chiffres récemment publiés laissent ainsi entrevoir les premiers signes d'une reprise économique. Ce début de redressement de la conjoncture mérite toutefois d'être confirmé. En dépit d'une décélération du rythme des suppressions d'emplois, l'évolution du chômage risque de peser, en particulier, dans les prochains mois, sur la reprise.

Le projet de loi de finances pour 2010 prend place dans cette période de transition. Il a, dès lors, deux objectifs majeurs :

- **accompagner et conforter la sortie de crise économique** en prolongeant, au-delà des paiements qui restent à couvrir sur les opérations d'investissement engagées au cours de l'année 2009 dans le cadre du plan de relance de l'économie, les dispositifs nécessaires à la consolidation de la reprise, en particulier en faveur de l'emploi et dans le secteur de la construction automobile ;

- **préparer dès maintenant la croissance de demain** car, si le modèle français a résisté mieux que d'autres à la crise, celle-ci n'en a pas moins confirmé certaines faiblesses qui doivent être surmontées. La compétitivité des entreprises, la recherche et l'enseignement supérieur et le développement durable constituent autant de priorités stratégiques pour tirer pleinement les fruits de la reprise.

Le projet de loi de finances pour 2010 poursuit cette double ambition dans le respect de l'objectif, qui guide la politique budgétaire du Gouvernement depuis 2007, d'une stricte **maîtrise des dépenses de l'Etat** (hors plan de relance de l'économie). Les dépenses de l'Etat, appréciées depuis 2009 sur un périmètre élargi, sont ainsi stabilisées au niveau de l'inflation prévue pour 2010 (1,2 %). La construction du projet de loi de finances pour 2010 s'est appuyée, en particulier, sur la programmation pluriannuelle définie dans la loi de programmation des finances publiques du 9 février 2009.

## **I – Accompagner et conforter la sortie de crise**

### **1. L'effort initié par le plan de relance de l'économie est prolongé en 2010.**

Quatre orientations sont poursuivies en 2010 pour consolider la reprise de l'économie, représentant un effort budgétaire de 7 milliards d'euros au total :

#### **Assurer l'achèvement du financement des opérations lancées en 2009**

Pour maximiser l'impact de court terme sur l'économie, la totalité des autorisations d'engagement a été ouverte en 2009 pour assurer le lancement de toutes les opérations d'investissement prévues dans le plan de relance de l'économie.

1,8 milliard d'euros compléteront en 2010 le financement en crédits de paiement des projets déjà engagés sur les programmes « Programme exceptionnel d'investissement public » et « Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité ».

#### **Reconduire les mesures en faveur de l'emploi**

La situation prévisionnelle du marché de l'emploi en 2010 nécessite de maintenir les mesures d'accompagnement qui ont commencé à être mises en œuvre en 2009 dans le cadre du Fonds d'investissement social (FISO). Le projet de loi de finances pour 2010 prévoit en conséquence de porter à 1,4 milliard d'euros la dotation au profit du FISO, pour reconduire le financement des mesures engagées en 2009 et, par ailleurs, donner une traduction immédiate aux mesures en faveur des jeunes annoncées par le Président de la République.

Par ailleurs, 410 millions d'euros sont ouverts afin de reconduire l'aide à l'embauche dans les très petites entreprises (TPE), qui leur permettra d'accompagner, pendant une durée de 12 mois, les embauches réalisées au cours du premier semestre 2010.

#### **Permettre une extinction progressive de dispositifs ciblés**

L'impact de certains dispositifs sur la situation de certains secteurs et les conséquences qu'aurait leur interruption définitive en fin d'année 2009 obligent à concevoir une sortie progressive en 2010. C'est le cas, en particulier, de la reconduction de la « prime à la casse », dont le montant sera toutefois revu de 1 000 à 700 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2010 puis à 500 euros à compter du 1<sup>er</sup> juillet de l'année prochaine. 240 millions d'euros sont ouverts à ce titre en 2010.

#### **Soutenir l'effort de recherche des entreprises dans la crise**

Le remboursement anticipé et accéléré du crédit d'impôt recherche (CIR), mis en œuvre à la fin de l'année 2008 dans le cadre du plan de relance de l'économie, sera prolongé à titre exceptionnel pour les dépenses engagées en 2009 par les entreprises. Le coût de la mesure est estimé à 2,5 milliards d'euros en 2010.

Le projet de loi de finances pour 2010 prévoit, par ailleurs, dans le secteur automobile, 100 millions d'euros de prêts afin de soutenir l'innovation dans le domaine du véhicule propre.

## **2. La réforme de la taxe professionnelle procurera, en complément, un gain de trésorerie de 7 milliards d'euros aux entreprises.**

La réforme de la taxe professionnelle occasionne un coût de 11,7 milliards d'euros pour le budget de l'État, dont 7 milliards d'euros ne font que traduire l'effet du décalage d'un an du gain assujéti au paiement de l'impôt sur les sociétés.

Ce surcoût temporaire de la réforme de la taxe professionnelle vient utilement prolonger les mesures de soutien à la trésorerie des entreprises mises en œuvre au cours de l'année 2009 (mensualisation du remboursement de la TVA, remboursement anticipé du CIR et remboursement des reports en arrière de déficit d'impôt sur les sociétés).

Par ailleurs, les entreprises bénéficieront, à compter de l'année prochaine, des premiers effets de l'amortissement accéléré des investissements déjà voté dans le plan de relance (400 millions d'euros en 2010).

## **II – Préparer dès aujourd'hui la croissance durable de demain**

Sans attendre le résultat des travaux confiés à la commission présidée par M. ROCARD et A. JUPPE, le projet de loi de finances pour 2010 accentue encore l'effort sur les priorités qui conditionnent le retour à une croissance forte et durable : l'enseignement supérieur et la recherche ; le développement durable et la compétitivité des entreprises.

### **1. Un effort poursuivi sur la recherche et l'enseignement supérieur**

**Plus de 1,8 milliard d'euros supplémentaires** sont consacrés en 2010 à l'enseignement supérieur et à la recherche, conformément aux engagements de progression annoncés par le Président de la République.

Cet effort se traduit par des moyens d'engagement supplémentaires (649 millions d'euros à périmètre constant et hors partenariats public-privé) en faveur des établissements et des dispositifs de recherche et d'enseignement supérieur et une augmentation de l'effort fiscal dominé par la montée en puissance du crédit d'impôt recherche (565 millions d'euros), à la suite de la réforme adoptée dans la loi de finances pour 2008.

S'y ajoutent des financements innovants pour l'immobilier des universités, à travers des partenariats public-privé (PPP) pour 421 millions d'euros, ainsi que les produits financiers tirés du placement des fonds destinés à l'opération « Campus » (164 millions d'euros).

Cet effort permettra d'accompagner les chantiers engagés pour améliorer l'attractivité des carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs, dynamiser la gestion des ressources humaines et soutenir l'effort important en faveur des universités (condition de vie des étudiants, remise à niveau de l'immobilier, réforme du mode d'allocation des moyens).

Avec les financements exceptionnellement mobilisés par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance de l'économie, c'est au total une progression de plus de 2,1 milliards d'euros par an dont bénéficient les moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche en moyenne depuis 2007.

## **2. L'accélération de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement**

L'année 2009 a permis le lancement de nombreux chantiers répondant aux engagements du Grenelle de l'environnement : mise en place de l'éco-prêt à taux zéro, qui est destiné à financer les gros travaux de rénovation thermique chez les particuliers, appel à projets de 800 millions d'euros pour aider au financement de 50 projets de transports collectifs en site propre, bouclage des plans de financement avec les collectivités locales de nouvelles lignes à grande vitesse (LGV), création d'un fonds de soutien à la production de chaleur renouvelable...

**2010 permettra d'accélérer la réalisation des chantiers déjà engagés.** Dans le domaine des transports, la priorité affichée en faveur du développement durable se traduit par une politique ambitieuse de report modal principalement portée par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). L'effort sera également renforcé sur la prévention des risques, notamment technologiques, et sur la protection de la biodiversité.

**L'accélération du verdissement de notre fiscalité** constitue l'autre axe majeur du projet de loi de finances pour 2010 avec la mise en place, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, de la taxe carbone. Cette taxe s'inscrit dans une logique de « signal prix » destiné à faire changer les comportements. D'autres mesures sont par ailleurs prévues dans cet esprit : l'anticipation d'un an, de 2012 à 2011, du durcissement des seuils du barème du « bonus-malus » sur les achats de véhicules ; l'orientation de l'avantage fiscal du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt immobilier sur les logements les plus performants énergétiquement...

## **3. L'amélioration de la compétitivité fiscale des entreprises**

Le projet de loi de finances pour 2010 engage une réforme en profondeur du paysage de la fiscalité des entreprises, en supprimant, en un an, la taxe professionnelle (TP). Celle-ci serait remplacée par une contribution économique territoriale (CET) composée d'une part, d'une cotisation locale d'activité (CLA) assise sur les bases foncières et d'autre part, d'une cotisation complémentaire (CC) assise sur la valeur ajoutée, dont le barème serait progressif, de 0 % à 1,5 %, selon la taille de l'entreprise. La somme de ces deux cotisations serait plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée.

Il s'agit d'une réforme d'envergure de la fiscalité des entreprises puisque ne seront plus taxés, dans une logique antiéconomique, les investissements porteurs de croissance future. Cette réforme représente un allègement fiscal de 11,7 milliards d'euros en 2010 puis de 5,8 milliards d'euros par an (soit 4,3 milliards d'euros après impôt sur les sociétés).

La suppression de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA), engagée dans la LFI pour 2009, est par ailleurs poursuivie. La mesure représente un effort supplémentaire de 0,6 milliard d'euros dirigé vers les entreprises et, en particulier, les plus petites d'entre elles.

### **III – Poursuivre la stratégie de maîtrise des dépenses de l'Etat**

Le projet de budget repose sur la stabilisation des dépenses de l'Etat en volume (soit une progression limitée à 1,2 % par rapport à la LFI pour 2009 sur la base de la prévision d'inflation retenue dans le projet de loi de finances pour 2010). Cette norme s'apprécie, depuis 2009, sur un périmètre élargi aux prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne et des collectivités territoriales et aux nouvelles affectations de recettes.

**Cette stabilisation des dépenses est un point d'ancrage essentiel dans le pilotage de notre politique budgétaire**, alors que les marges de manœuvre sont significativement réduites par les effets de la crise et, en particulier, par la forte progression des dépenses sociales : +10 % d'augmentation des crédits de la mission « Solidarité, insertion, égalité des chances » (+1,1 milliard d'euros hors dépenses de pensions) ; +5 % de hausse sur la mission « Ville et logement » (+0,4 milliard d'euros) et +6 % sur la mission « Santé » (+0,1 milliard d'euros) par exemple.

Malgré la diminution des taux d'intérêt, qui permet de contenir, en 2010, la charge de la dette (42,5 milliards d'euros) à un niveau inférieur de 0,5 milliard d'euros à celui prévu par la LFI pour 2009, la marge de manœuvre pour la progression des autres dépenses est également contrainte par :

- les dépenses liées aux pensions, qui restent particulièrement dynamiques : les charges de pensions progresseront de plus d'un milliard d'euros par rapport à la LFI 2009 ;
- le prélèvement au profit de l'Union européenne, qui progresse en 2010 de 0,6 milliard d'euros ;
- la poursuite de l'effort de remise à niveau de certaines dotations, notamment sur l'aide médicale d'État (+45 millions d'euros), l'hébergement d'urgence (+33 millions d'euros), les opérations de maintien de la paix (+46 millions d'euros), les opérations extérieures (+60 millions d'euros) ainsi que la compensation aux organismes de sécurité sociale des exonérations de charges sociales, en particulier les dispositifs spécifiques à l'Outre-mer (+145 millions d'euros).

**Pour autant, la maîtrise des dépenses de l'Etat n'est pas incompatible avec le respect de priorités budgétaires identifiées, notamment en faveur des missions régaliennes.**

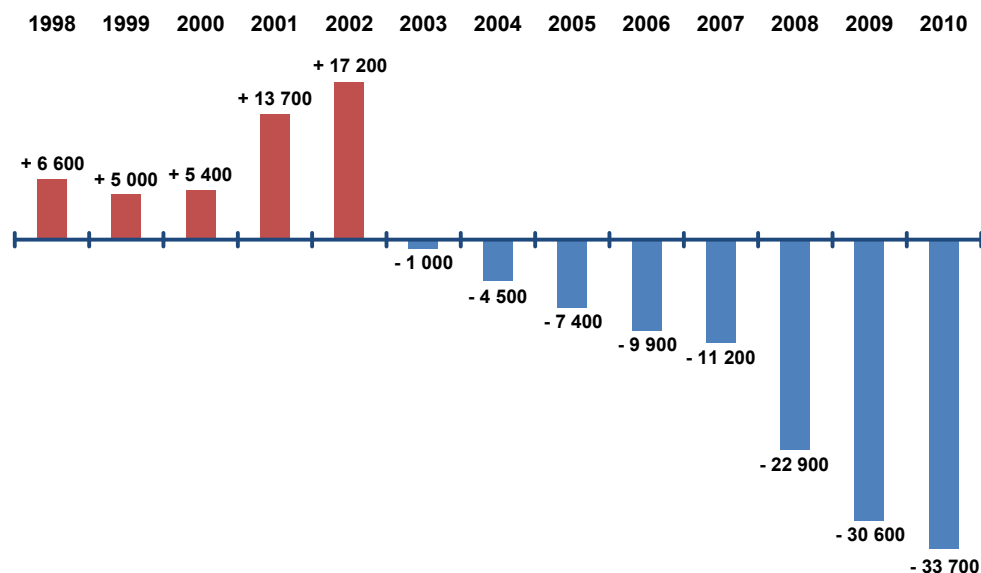
L'effort en faveur du ministère de la Justice se poursuit en 2010, avec une progression des crédits de 4 % et une augmentation des effectifs de 400 emplois, dans le cadre de la poursuite de l'augmentation des capacités du parc pénitentiaire et de la mise en œuvre de la réforme de la carte judiciaire.

Le ministère de la Défense bénéficie des moyens prévus dans la loi de programmation militaire (LPM) pour 2009-2014, avec un montant de crédits de 30,1 milliards d'euros (hors dépenses de pensions), correspondant, à périmètre identique, à l'annuité prévue par la LPM.

PERIMETRE NORME DE DEPENSE (En milliards €)	LFI 2009 + 2 LFR 2009	PLF 2010 structure constante	Mesures de transfert PLF 2010	Modifications de périmètre PLF 2010*	PLF 2010 structure courante
<b>DEPENSES DU BUDGET GENERAL</b>	<b>277,1</b>	<b>280,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>281,1</b>
dont fonctionnement, interventions et investissement	114,5	116,5	4,0	1,0	121,5
dont masse salariale (hors pensions et provisions)	84,1	84,7	-2,6	-0,1	82,0
dont pensions	35,3	36,3	-1,2	0,0	35,1
dont charges de la dette	43,0	42,5	0,0	0,0	42,5
dont provisions et réserves	0,2	0,3	-0,2	0,0	0,1
<b>PSR collectivités territoriales</b>	<b>52,2</b>	<b>52,9</b>	<b>0,0</b>	<b>31,7*</b>	<b>84,6</b>
<b>PSR Union européenne</b>	<b>18,9</b>	<b>19,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,3</b>	<b>18,2</b>
<i>Affectations de recettes</i>		<i>0,014</i>			
<b>TOTAL DES DEPENSES "NORME ELARGIE"</b>	<b>348,2</b>	<b>352,6</b>	<b>0,0</b>	<b>31,3</b>	<b>383,9</b>
Evolution en valeur		1,2%			
Evolution en volume		0,0%			
* : dont 31,6 milliards d'euros de compensation de la réforme de la TP aux collectivités locales					
HORS NORME DE DEPENSE (en milliards €)					
<b>Plan de relance de l'économie</b>	<b>15,1</b>	<b>4,1</b>			<b>4,1</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>363,3</b>	<b>356,7</b>		<b>TOTAL</b>	<b>388,0</b>

Le respect d'une stricte stabilisation des dépenses de l'Etat s'appuie en particulier sur la mise en œuvre des mesures décidées dans le cadre des travaux de **la révision générale des politiques publiques (RGPP)**.

Un peu plus d'un an après les dernières annonces de décisions intervenues au cours du 3<sup>e</sup> conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP), les premiers résultats de la RGPP sont tangibles. Ces réformes, sur lesquelles repose la construction du budget pluriannuel 2009-2011, permettent d'amplifier le mouvement de réduction des effectifs en 2010 avec la **suppression de près de 34 000 emplois pour environ 68 000 départs à la retraite prévus** (contre 30 600 suppressions en 2009). En 2010, un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ne sera donc pas remplacé.



L'amplification des suppressions d'emplois dans les administrations de l'État n'est pas isolée. Elle s'accompagne, si l'on exclut les recrutements rendus nécessaires en 2009 à Pôle emploi pour faire face au fort accroissement du nombre de demandeurs d'emplois, de la poursuite de l'effort de maîtrise des effectifs des opérateurs. Hors Pôle emploi, le plafond des emplois autorisés diminue d'environ 900 ETP en 2010, une fois corrigé des mouvements de transfert.

#### IV. Le déficit budgétaire prévu pour 2010 se réduit de 25 milliards d'euros.

##### 1. Une révision à la hausse du déficit prévu pour 2009

Le déficit prévisionnel en 2009 est revu à 141 milliards d'euros contre une prévision de 125 à 130 milliards d'euros indiquée lors du débat d'orientation des finances publiques à l'été dernier. Le déficit enregistrerait une dégradation de l'ordre de 85 milliards d'euros par rapport au niveau constaté en 2008 (56,3 milliards d'euros). La détérioration du solde budgétaire trouve une double origine dans :

- **l'incidence de la crise sur l'évolution des recettes**, en particulier sur la TVA et l'impôt sur les sociétés (IS), dont les recettes sont les plus exposées à la conjoncture économique;
- **l'effet des mesures du plan de relance de l'économie** (39 milliards d'euros), tant sur les dépenses (16,4 milliards d'euros sur la mission « Plan de relance de l'économie ») que sur les recettes (15,8 milliards d'euros) et sur les prêts retracés sur les comptes de concours financiers hors budget général (6,4 milliards d'euros).

La révision à la hausse du déficit budgétaire prévu pour 2009 (de l'ordre de 10 milliards d'euros supplémentaires par rapport à la fourchette annoncée lors du débat d'orientation des finances publiques), en dépit de premiers signes encourageants de reprise, s'explique en grande partie par :

- **le coût plus élevé des mesures du plan de relance** (à hauteur de 5,5 milliards d'euros) : ce dépassement se répartit à peu près également entre l'accélération du remboursement des crédits de TVA (+3 milliards d'euros) et le remboursement des crédits d'impôt d'IS (+2,7 milliards d'euros). Il s'agit en conséquence d'un surcoût ponctuel ;

- **un coût plus élevé des crédits d'impôt** (2 milliards d'euros), essentiellement lié au crédit d'impôt portant sur l'achat ou l'installation d'équipements visant des économies d'énergie (crédit d'impôt « développement durable »). Celui-ci explique à lui seul un dépassement de 1,3 milliard d'euros au-delà d'un coût initialement attendu à 1,5 milliard d'euros.

- s'agissant de la **TVA**, l'accélération du traitement des remboursements de crédits de TVA par les services de la direction générale des finances publiques et la réduction du taux de recouvrement de la TVA expliquent, à hauteur de 1 milliard d'euros chacun, une baisse supplémentaire des recettes de TVA.

Au total, les recettes de TVA s'élèveraient en définitive à 117 milliards d'euros en 2009 (en baisse de 13 milliards d'euros par rapport à 2008).

Les recettes d'impôt sur les sociétés toucheraient quant à elles un point bas avec un produit désormais attendu à 19 milliards d'euros (contre 49,9 milliards d'euros constatés en 2008). Outre le coût des mesures spécifiques du plan de relance (8,3 milliards d'euros), ce chiffre est avant tout la traduction d'une chute de l'ordre de 25 % du bénéfice fiscal des entreprises au titre de l'exercice 2008.

## 2. Une forte amélioration du déficit budgétaire en 2010

**Le déficit budgétaire prévu en 2010 s'élève à 116 milliards d'euros, en diminution de 25 milliards d'euros par rapport à 2009.**

En Md€	Lois de finances		PLF 2010				
	LFI 2009	LFR 2 2009	Révisé 2009	Constant 2009		Courant	
				2010 hors TP	2010 hors TP	Impact TP	Courant 2010
<b>DEPENSES EN NORME ELARGIE</b>	<b>348,2</b>	<b>363,3</b>	<b>364,7</b>	<b>356,6</b>	<b>356,4</b>	<b>31,6</b>	<b>388,0</b>
<i>dont dépenses hors relance</i>	348,2	348,2	348,2	352,5	352,3	31,6	383,9
<i>Impact relance</i>		15,1	16,4	4,1	4,1		4,1
<b>RECETTES FISCALES NETTES</b>	<b>259,4</b>	<b>245,0</b>	<b>212,2</b>	<b>233,9</b>	<b>237,1</b>	<b>15,1</b>	<b>252,3</b>
<i>dont recettes fiscales nettes hors relance</i>	268,6	255,3	228,0	236,8	240,0	15,1	255,1
<i>Impact relance</i>	-9,2	-10,3	-15,8	-2,9	-2,9		-2,9
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>22,7</b>	<b>21,6</b>	<b>19,2</b>	<b>18,4</b>	<b>14,9</b>		<b>14,9</b>
<b>SOLDE COMPTES SPECIAUX - HORS FMI</b>	<b>-0,8</b>	<b>-7,7</b>	<b>-7,7</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>4,9</b>	<b>4,8</b>
<i>dont comptes spéciaux hors relance</i>	-0,8	-1,0	-1,3	0,0	0,0	4,9	4,9
<i>Impact relance</i>		-6,7	-6,4	-0,1	-0,1		-0,1
<b>SOLDE ÉTAT - HORS FMI</b>	<b>-67,0</b>	<b>-104,4</b>	<b>-141,0</b>	<b>-104,4</b>	<b>-104,4</b>	<b>-11,6</b>	<b>-116,0</b>

**Cette amélioration résulte principalement du contrecoup des mesures de relance** : l'impact du plan de relance (y compris mesures sociales et prêts aux constructeurs automobiles) passe ainsi de 38,6 milliards d'euros en 2009 à 7,1 milliards d'euros en

2010 (4,1 milliards d'euros de crédits de la mission « Plan de relance de l'économie », 2,5 milliards d'euros au titre de la prolongation du remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche, 0,4 milliard d'euros pour l'impact de la mesure d'amortissement accéléré, et 0,1 milliard d'euros pour les prêts aux constructeurs automobiles).

En intégrant le surcoût temporaire en 2010 lié à la suppression de la taxe professionnelle (7,4 milliards d'euros), qui constitue pour les entreprises un apport supplémentaire et exceptionnel de trésorerie, **la sortie progressive du plan de relance contribue à la réduction du déficit budgétaire de 24 milliards d'euros entre 2009 et 2010.**

**Hors relance, le solde budgétaire se réduit d'un milliard d'euros :**

- les recettes fiscales (hors impact des mesures fiscales), non fiscales et les comptes spéciaux progressent (hors impact des mesures de relance) de 12 milliards d'euros, soit un niveau proche de celui observé en moyenne annuelle en période de croissance normale. Cette évolution, supérieure à celle du PIB, est tirée par le produit de l'impôt sur les sociétés qui, après une évolution très négative en 2009, rebondit en 2010 pour atteindre un niveau qui reste cependant inférieur d'un tiers à celui de 2008.
- la progression des dépenses (y compris prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne) est limitée à 4,3 milliards d'euros ;
- les mesures fiscales proposées dans le projet de loi de finances ou antérieures à celui-ci représentent un coût net (hors surcoût temporaire lié à la suppression la taxe professionnelle) de 6,8 milliards d'euros

<b>INCIDENCE DES MESURES FISCALES EN 2010 (hors mesures de relance)</b>	<b>(milliards d'euros)</b>	
	Impact sur les recettes fiscales	Impact sur le solde budgétaire
<b>Mesures du PLF 2010</b>	<b>16,8</b>	<b>-9,9</b>
Impact de la suppression de la taxe professionnelle	15,1	-11,6
Impact net de la création de la taxe carbone	1,5	1,5
Autres mesures	0,2	0,2
<b>Incidence sur 2010 des mesures antérieures</b>	<b>-4,3</b>	<b>-4,3</b>
Loi TEPA	-0,6	-0,6
Crédit d'impôt recherche	-0,5	-0,5
Suppression de l'IFA	-0,6	-0,6
TVA restauration	-1,8	-1,8
Autres	-0,8	-0,8
<b>TOTAL</b>	<b>12,5</b>	<b>-14,2</b>
<b>TOTAL hors surcoût temporaire de la suppression de la TP</b>	<b>19,9</b>	<b>-6,8</b>

**La réforme de la taxe professionnelle**

La réforme de la taxe professionnelle (TP) impacte profondément le budget de l'Etat en 2010 ; ses effets se décomposent de la manière suivante :

- les **frais d'assiette et de recouvrement** qui étaient perçus par l'État au titre de la perception de la taxe professionnelle disparaissent, ce qui a un impact négatif sur les recettes de l'État de - 2,3

milliards d'euros (ces frais d'assiette sont à compter de 2010 intégralement comptabilisés en recettes fiscales).

- la **suppression d'impositions liées à la TP** auparavant affectées au budget général réduit le rendement des recettes fiscales de - 2,7 milliards d'euros : la cotisation nationale de péréquation de la taxe professionnelle est supprimée (- 1,1 milliard d'euros) est remplacée par la cotisation nationale de péréquation sur la contribution locale d'activité (+ 0,2 milliard d'euros); la cotisation minimale de taxe professionnelle est supprimée (- 1,85 milliard d'euros) ;

- la suppression de la part « équipements et biens mobiliers » (EBM) de la TP induit la **suppression d'une partie des dégrèvements sur rôle et crédits d'impôt de taxe professionnelle** auparavant à la charge de l'État et des dégrèvements au titre du plafonnement à la valeur ajoutée (+ 2,7 milliards d'euros). Ce montant est inférieur au total des dégrèvements de TP (11,9 milliards d'euros en 2008) car une majeure partie des dégrèvements de TP, principalement ceux au titre du plafonnement à la valeur ajoutée (PVA) sont réalisées avec un décalage d'un an (uniquement 5 % du PVA 2010 est ordonnancé en 2010) ;

- de **nouvelles taxes sont créées et temporairement affectées à l'État** (+ 17,1 milliards d'euros) : la cotisation complémentaire (+ 10,2 milliards d'euros) ; la cotisation locale d'activité (+ 5,6 milliards d'euros) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (+ 1,3 milliard d'euros).

- en complément, le produit de la taxe de la **taxe sur les installations nucléaires de base** est augmenté (+ 0,3 milliard d'euros) ;

- l'État continue à percevoir sur le compte d'avances aux collectivités territoriales le **produit de la taxe professionnelle sur titres antérieurs** (+ 4,85 milliards d'euros), correspondant pour l'essentiel au plafonnement à la valeur ajoutée des années précédentes ;

- enfin, les collectivités sont compensées par voie d'un **prélèvement sur les recettes de l'État** (- 31,6 milliards d'euros).

**Au total, l'impact global de la réforme sur le solde budgétaire est de - 11,6 milliards d'euros en 2010 (- 11,7 milliards d'euros si l'on inclut le coût de la mesure adoptée dans la loi de finances rectificative pour 2008).**